Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) Magic Clean - Pâte de nettoyage puissante Numero d'article 200026

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 28.03.2018, Révision 28.03.2018

Version 02. Remplace la version: 01

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Magic Clean - Pâte de nettoyage puissante Numero d'article: 200026

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL

> Rue des Héritages, 3 5336 Courriere / BELGIUM Téléphone +32 487 53 05 05 Site internet www.normfest.com E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger aucun Mention d'avertissement aucun Mentions de danger aucun Conseils de prudence aucun

Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Commentaire relatif aux composants Pas de réaction dangereuse connue.

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).



Version 02. Remplace la version: 01

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un

spécialiste.

Après ingestion Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle est consciente.

Demander l'avis d'un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Agent d'extinction non approprié jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.



Version 02. Remplace la version: 01

age 3 / 8

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

l'exposition de l'environnement

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains En cas d'immersion:

0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelleNon indispensable sous des conditions normales.

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance

chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

en cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P1 (DIN EN 143)

Risques thermiques Voir la SECTION 7.

Limitation et surveillance de non déterminé

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 28.03.2018, Révision 28.03.2018

Version 02. Remplace la version: 01

age 4 / 8

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat solide Couleur rouge Odeur inodore Seuil olfactif non déterminé Valeur du pH non déterminé Valeur du pH [1%] non déterminé Point d'ébullition [°C] non déterminé Point d' éclair [°C] non déterminé Inflammabilité (solide, gaz) [°C] non déterminé Limite inférieure d'explosion non déterminé Limite supérieure d'explosion non déterminé

Propriétés comburantes non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Densité [g/ml] 2

Densité de versement [kg/m³]non déterminéSolubilité dans l'eauinsolubleCoefficient de partage [n-non déterminé

octanol/l'eau]

Viscosité non applicable

Densité relative de vapeur par non déterminé

rapport à l'air

Vitesse d'évaporation non déterminé

Point de fusion [°C] non déterminé
Auto-inflammation [°C] non déterminé
Temp. de décomposition [°C] non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



Version 02. Remplace la version: 01

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Lésions oculaires graves/irritation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité spécifique pour certains

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

organes cibles — exposition unique Toxicité spécifique pour certains

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

organes cibles - exposition répétée Mutagénèse

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Danger par aspiration Remarques générales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

non déterminé

Comportement dans les stations

non déterminé

d'épuration

AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.

Ne contient aucun complexant organique pas.

Biodégradabilité

Aucun agent tensio-actif n'est contenu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.



Version 02. Remplace la version: 01

age 6 / 8

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

070699

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150101 150102 150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE) Magic Clean - Pâte de nettoyage puissante

Numero d'article 200026

itamero a artiole 20

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 28.03.2018, Révision 28.03.2018

Version 02. Remplace la version: 01

age 7 / 8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(BE):

Non determiné.

- Observer les restrictions d'emploi non - VOC (2010/75/CE) 0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)
Magic Clean - Pâte de nettoyage puissante
Numero d'article 200026
NORMBEL SPRL
5336 Courriere



Date d'émission 28.03.2018, Révision 28.03.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 8

SECTION 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent. Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

Copyright: Chemiebüro®

16.2 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

IN THE STATE OF TH